

**Tableau 1 : Formes juridiques, imposition du bénéfice et régime fiscal**

FORMES JURIDIQUES	IMPOSITION DU BENEFICE		REGIME FISCAL
	De plein droit	Sur option	
Entreprise Individuelle	IR	néant	<b>Micro-entreprise</b> Réal simplifié Réal normal
EIRL	IR	<b>IS</b>	<b>Micro-entreprise</b> Réal simplifié Réal normal
SARL unipersonnelle	IR	IS	Réal simplifié Réal normal
SARL, SAS ou SASU	IS	IR	Réal simplifié Réal normal

IR : impôt sur le revenu - IS : impôt sur les sociétés

**Attention : Une EIRL qui opte pour l'IS ne peut plus choisir le régime fiscal de la micro-entreprise.**

**Tableau 2 : Barème 2018 de l'impôt sur le revenu**

Tranche de revenus	Taux d'imposition	Impôt brut (1)
<b>jusqu'à 9 806 €</b>	<b>0 %</b>	<b>néant</b>
<b>de 9 807 € à 27 085 €</b>	<b>14 %</b>	<b>(R x 0,14) – (1 372,98 x N)</b>
<b>de 27 086 € à 72 616 €</b>	<b>30 %</b>	<b>(R x 0,30) – (5 706,74 x N)</b>
<b>de 71 617 € à 153 783 €</b>	<b>41 %</b>	<b>(R x 0,41) – (13 694,61 x N)</b>
<b>plus de 153 783 €</b>	<b>45 %</b>	<b>(R x 0,45) – (19 845,93 x N)</b>

(1) Pour une part de quotient familial où R représente le revenu imposable et N, le nombre de parts.

Pour en savoir plus : [Simulateur de calcul de l'impôt sur le revenu 2018](#)

**Tableau 3 : Charges sociales et fiscales 2018 du micro-entrepreneur**

<b>ACTIVITES</b>	<b>Cotisations sociales MICRO SOCIAL</b>	<b>Impôt sur le revenu FISCAL LIBERATOIRE</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Commerce et hébergement</b>	<b>12,80 %</b>	<b>1,00 %</b>	<b>13,80 %</b>
<b>Prestations de services (BIC, BNC)</b>	<b>22,00 %</b>	<b>1,70 %</b>	<b>23,70 %</b>
<b>Activités libérales relevant de la CIPAV</b>	<b>22,00 %</b>	<b>2,20 %</b>	<b>24,20 %</b>

**Tableau 4 : Taux de TVA applicables depuis janvier 2014**

Produits ou services concernés	France continentale	Corse	Guadeloupe, Martinique, Réunion
la plupart des biens et des prestations de service	20 %	20 %	8,5 %
publications (livres, journaux, revues) pornographiques ou violentes, interdites de vente aux mineurs, d'exposition à la vue du public ou de publicité	20 %	20 %	8,5 %
centres équestres (prestations correspondant au droit d'utilisation d'animaux à des fins d'activités physiques et sportives)	20 %	20 %	8,5 %
boissons alcoolisées (à consommer sur place)	20 %	10 %	8,5 %
boissons alcoolisées (à emporter ou à livrer)	20 %	20 %	8,5 %
restauration et vente de produits alimentaires préparés*	10 % ou 5,5 %	2,1 ou 10 %	2,1 %
boissons sans alcool et eau (à consommation différée)*	5,5 %	2,1 %	2,1 %

Produits ou services concernés	France continentale	Corse	Guadeloupe, Martinique, Réunion
<b>boissons sans alcool et eau (à consommation immédiate)*</b>	10 %	10 %	2,1 %
<b>hébergement en hôtel (et aux 3/4 du prix de pension ou demi-pension), en location meublée, en <u>camping classé</u></b>	10 %	2,1 % ou 10 %	2,1 %
<b>transport de voyageurs</b>	10 %	2,1 % (exonération totale entre la Corse et la France continentale)	2,1 % (transport maritime exonéré à l'intérieur du département)
<b><u>travaux de rénovation</u> d'un logement</b>	5,5 % ou 10 %	5,5 % ou 10 %	2,1 %
<b>produits agricoles ou piscicoles non transformés, non destinés à l'alimentation humaine</b>	10 %	2,1 %	2,1 %
<b><u>ventes d'œuvres d'art originales et cessions de droits d'auteur</u></b>	10 %	10 %	2,1 %
<b>droits d'entrée dans les zoos, musées, monuments, expositions, foires, salons, fêtes foraines et sites culturels</b>	10 %	2,1 %	2,1 %
<b>produits alimentaires</b>	5,5 %	2,1 %	2,1 %

Produits ou services concernés	France continentale	Corse	Guadeloupe, Martinique, Réunion
<b>produits alimentaires spécifiques : confiserie, matières grasses végétales (margarines), caviar, chocolat et produits composés contenant du chocolat ou du cacao</b>	20 %	20 %	8,5 %
<b>chocolat brut, chocolat de ménage au lait, bonbons de chocolat, fèves de cacao et beurre de cacao</b>	5,5 %	2,1 %	2,1 %
<b>équipements et <u>prestations pour personnes dépendantes</u>(handicapées ou âgées)</b>	5,5 %	5,5 %	2,1 %
<b>abonnements aux livraisons de gaz et d'électricité</b>	5,5 %	2,1 %	2,1 %
<b>cantines scolaires</b>	5,5 %	2,1 %	2,1 %
<b><u>livres</u></b>	5,5 %	2,1 %	2,1 %
<b><u>billetterie des spectacles vivants</u> et places de cinéma</b>	5,5 % ou 2,1 %	2,1 % ou 0,9 %	2,1 % ou 1,05 %
<b>médicaments remboursables par la sécurité sociale</b>	2,1 %	2,1 %	2,1 %
<b>préservatifs masculins et féminins</b>	5,5 %	5,5 %	2,1 %

Produits ou services concernés	France continentale	Corse	Guadeloupe, Martinique, Réunion
médicaments non remboursables	10 %	10 %	2,1 %
animaux vivants de boucherie et de charcuterie vendus à des non-assujettis	2,1 %	0,9 %	1,75 %
contribution à l'audiovisuel public	2,1 %	2,1 %	2,1 %
travaux de composition et d'impression des périodiques et cessions d'informations par les agences de presse	10 %	10 %	2,1 %
<b>publications de presse</b> détenant un n° de CPPAP, y compris la presse en ligne	2,1 %	2,1 %	1,05 %

\* Pour les produits alimentaires, les taux réduits sont applicables en fonction du mode de consommation :

- taux de 10 %, s'ils sont destinés à une consommation immédiate (il n'est pas possible de les conserver),
- taux de 5,5 %, s'ils sont vendus sous un emballage permettant leur conservation.